

réunit autour de lui des milliers de blancs et d'Indiens. Il leur adressa la parole en huit dialectes différents.

«Docteur en médecine et en philosophie, licencié en loi, le doyen des évêques de l'Ouest canadien est aussi un vigoureux orateur et un bon écrivain. En conversation, il est fort remarquable pour le charme et l'aisance de la parole. Il est célèbre dans les régions du Nord, où il a gravé son nom par la hache, la plume et la parole.»

## LE DEVOIR DU MOMENT

Le nouveau président de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba sollicite l'honneur, dès son entrée en fonction, d'adresser la parole aux cercles paroissiaux. Sa pensée en écrivant la présente lettre est à la fois de saluer cordialement tous les membres de l'Association et de poser quelques jalons destinés à esquisser le travail des prochains douze mois. L'absence d'un congrès cet été nous oblige à nous servir de la parole écrite si nous voulons tenir, avec les divers groupements de notre société, un contact que tous aperçoivent comme nécessaire.

L'Association d'Education doit aux intérêts sacrés commis à sa protection de se maintenir sans fléchissement et de conserver intact l'esprit de patriotisme résolu, de vigilance inlassable et de sage conseil qui a présidé à sa fondation. On peut le dire puisque c'est la vérité: comme premiers présidents de notre société, l'honorable juge Prendergast et l'honorable juge Prud'homme ont su, de concert avec Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface, donner à notre attitude le caractère qu'il fallait; ils ont trouvé la règle de conduite que réclamaient les circonstances.

Ce rôle de l'Association fut un rôle nécessairement discret mais efficace. Qu'on ne s'illusionne pas: si nous avons fait face à une situation grave c'est parce que, sans fanfares éclatantes, l'Association a donné à nos gens une formule d'action, a subventionné des paroisses en détresse, a trouvé des instituteurs et a ouvert une caisse de prêts aux candidats de l'Ecole Normale. Depuis trois ans notre comité central se réunit deux fois par mois; à chaque séance, il a une volumineuse correspondance à examiner. Le lendemain, le secrétaire adresse à tous les points de la province les directions, les conseils, les renseignements qu'on a sollicités. Qu'on nous en croie, sans ce comité central, des heurts se seraient produits qui auraient pu amener le désordre complet dans tout notre système scolaire. Ce labeur silencieux et permanent, l'Association d'Education doit le continuer si l'on veut que le français surnage au Manitoba. Nous venons donc demander aux cercles paroissiaux de s'organiser, à l'ouverture de l'année scolaire, avec une énergie nouvelle; à ceux qui sommeillent, nous disons: Réveillez-vous; aux paroisses qui n'ont pas de cercle local, nous demandons d'en fonder.